

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 521

28 février 2012

SOMMAIRE

Bertes S.A.	24971	ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à r.l.	24986
BHI (GBA) S.A.	24974	CS Nordic Retail No.1 S.A.	25005
Black & Decker International Holdings B.V.	24975	CS Nordic Retail No.2 S.A.	25005
Black Woods A.G.	24971	CVI Global Lux Oil and Gas 2 S.à r.l.	25008
Bold Fury S.A.	24976	CVI Global Lux Oil and Gas S. à r.l.	25007
Bold Fury S.A.	24976	CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l. ..	25008
BRM Holding S.à r.l.	24972	Doge Invest S.A.	24978
Burinvest Immo A.G.	24977	Doge Invest S.A.	24992
Carbo Luxembourg Holding S.A.	24977	Duse III S. à r.l.	24975
Casa Nova Contemporain S.à r.l.	24975	Duse S.à r.l.	24987
CEREP III I S.à r.l.	24991	ECF Dundee Retail S.à r.l.	24991
CEREP Imprimerie S.à r.l.	24986	ESFIL - Espirito Santo Financière S.A. ...	25001
CEREP Investment Bristol S.à.r.l.	24991	F&C Russian Investment Company	24987
CEREP Investment Ex Libri S.à.r.l.	24991	Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l. ...	24977
Chephren S.A.	24992	Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l.	25008
Clervaux Invest Sàrl	25001	G.S.E. International S.A.	24987
Climate Change Capital Carbon Fund II S.à r.l.	24977	Irenne S.A.	24976
Clôtures-Automatisation Surveillance Lux G.m.b.H	24985	Ironstone S.A.	24978
Coal Energy S.A.	24976	Leeward 2 Private Equity Holding	24962
Codentz	25001	Meridiam Infrastructure Net	24985
Columbus III Ventures Investments S.A.	24985	PayPal 2 S.à r.l.	24972
Colyzeo S.à r.l.	24986	Sisu Holdings S.à r.l.	24992
Compagnie Immobilière d'Investissements Group S.A.	25001	Sofagi S.C.A., SPF	25005
ConAgra Foods Global Holdings S.à r.l. ..	24986	Swiss Life Participations Luxembourg S.A.	25002

Leeward 2 Private Equity Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 166.155.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of January.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1. Mr Patrick Cornette, consultant, born on August 5, 1959 in Diskmuide , residing at Oude Molenstraat 3, B-8550 Zwevegem, Belgium,

here represented by Mrs Séverine Hackel, maître en droit, whose professional address is 6 rue Adolphe, L-1116, Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Aalst, on January 3, 2012.

2. Mr Michel Casselman, director of companies, born on October 18, 1967, Oostende, residing at Stevinstraat 81, 1000 Brussel, Belgium,

here represented by Mrs Séverine Hackel, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Brussels, on January 3, 2012.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Leeward 2 Private Equity Holding” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. In addition to the issued share capital, there may be set up a share premium account into which any share premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amounts allocated to such share premium account may be distributed to the shareholders in proportion to their respective shareholding in the Company upon decision of the General Meeting.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of one manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the time-line fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the time-line fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder.

When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art.13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2012.

Subscription and Payment

Mr. Patrick Cornette, represented as stated above, subscribes for two hundred fifty (250) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of six thousand two hundred fifty Euro (EUR 6,250)

and

Mr Michel Casselman, represented as stated above, subscribes for two hundred fifty (250) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of six thousand two hundred fifty Euro (EUR 6,250).

The amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Patrick Cornette, consultant, born on August 5, 1959 in Diskmuide, residing at Oude molenstraat 3, B-8550 Zwevegem, Belgium,

- Mr Michel Casselman, director of companies, born on October 18, 1967, Oostende, residing at Stevinstraat 81, 1000 Brussel, Belgium.

2. The following are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

Mr Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, born on February 10, 1973 in Luxembourg, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Mrs Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, born on May 27, 1976 in Luxembourg, professionally residing at 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour de janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Patrick Cornette, consultant, né le 5 août 1959 à Diskmuide, résidant au Oude molenstraat 3, B-8550 Zwevegem, Belgique,

représenté par Madame Séverine Hackel, maître en droit, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Aalst, le 3 janvier 2012.

2. Monsieur Michel Casselman, administrateur de sociétés, né le 18 octobre 1967 à Ostende, résidant au 81 Stevinsstraat, B-1000 Bruxelles, Belgique

représenté par Madame Séverine Hackel, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles, le 3 janvier 2012.

Après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Leeward 2 Private Equity Holding» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Outre le capital social, il peut être établi un compte de prime d'émission sur lequel est transférée toute prime d'émission versée pour toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Les montants alloués à ce compte de prime d'émission peuvent, sur décision de l'Assemblée Générale, être distribués aux associés proportionnellement à leur participation respective dans la Société.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
- 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec les quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérant[s] et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujet à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Monsieur Patrick Cornette, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux cent cinquante (250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250),

et

Monsieur Michel Casselman, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux cent cinquante (250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick Cornette, consultant, né le 5 août 1959 à Diskmuide, résidant au Oude molenstraat 3, B-8550 Zwevegem, Belgique,

Monsieur Michel Casselman, administrateur de sociétés, né le 18 octobre 1967 à Oostende, résidant au 81 Stevinstraat, B-1000 Bruxelles, Belgique.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, né le 10 février 1973 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Madame Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, née le 27 mai 1976 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: S. HACKEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 janvier 2012. Relation: EAC/2012/494. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012008362/518.

(120008922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Bertes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 55.683.

—
Rectificatif n° L 110068802

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BERTES S.A.

Référence de publication: 2012010818/12.

(120012221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Black Woods A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9944 Beiler, 26, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 149.636.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010823/10.

(120013035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

BRM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.715.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 22 décembre 2011

- Sont nommés gérants de catégorie B pour une durée indéterminée

* Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg

* Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, gérant de catégorie B, démissionnaire en date du 5 décembre 2011.

- Le siège social est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010830/17.

(120012444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

PayPal 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 838.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.758.

In the year two thousand and eleven, the nineteenth day of December before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appears

François Bernard, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the sole manager of PayPal 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.758 (the Company), by virtue of a resolution taken by the sole manager of the Company (the Sole Manager) on 15 December 2011.

An extract of resolutions of the Sole Manager including the above-mentioned resolution of the Sole Manager will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing person and the undersigned notary.

The appearing person declares and requests the notary to record that:

(a) The Company was incorporated on 18 April 2007 pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1318 of 29 June 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 25 November 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The Company has its registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.758.

(b) The Company has a subscribed and entirely paid up share capital set at USD 788,000,000 (seven hundred and eighty-eight million dollars of the United States of America) represented by 788,000 (seven hundred and eighty-eight thousand) shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each.

(c) Article 5 of the Articles authorises the Sole Manager to increase the share capital of the Company and to issue new shares under the authorised share capital, subject to the limitations set forth therein.

(d) The Sole Manager resolved on 15 December 2011 to, inter alia:

(i) increase, subject to, and effective as of, the payment of the December Subscription Price (as defined below), the share capital of the Company by an amount of USD 50,000,000 (fifty million dollars of the United States of America) in order to raise it from its current amount to USD 838,000,000 (eight hundred thirty-eight million dollars of the United States of America) (the December Share Capital Increase), by the creation and issuance of 50,000 (fifty thousand) new shares of the Company having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each (the December New Shares) so that the total subscription and issue price is USD 50,000,000 (fifty million dollars of the United States of America) (the December Subscription Price); and

(ii) authorise and empower any lawyer of the law firm Allen & Overy Luxembourg, to individually, with full power of substitution, appear, within a month of the completion of the December Share Capital Increase and issuance of the December New Shares, as the representative of the Sole Manager before any notary public in Luxembourg to (i) register

the December Share Capital Increase and issuance of the December New Shares, (ii) amend the articles of association of the Company accordingly and (iii) do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith.

(e) In accordance with article 5 of the Articles and pursuant to the authority given above, François Bernard, pre-named, acting in the name and on behalf of the Sole Manager, requests the notary to record the December Share Capital Increase and the creation and issuance of the December New Shares.

(f) Thereupon, François Bernard, pre-named, declares that the Sole Manager has accepted the subscription on 15 December 2011 of the December New Shares by PayPal PTE. LTD., being the sole shareholder of the Company, by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 50,000,000 (fifty million dollars of the United States of America).

The above contribution in cash in an aggregate amount of USD 50,000,000 (fifty million dollars of the United States of America) was allocated to the share capital account of the Company.

All the December New Shares having been subscribed and fully paid up in cash by the subscriber, the total sum of USD 50,000,000 (fifty million dollars of the United States of America) is at the disposal of the Company.

(g) As a consequence of the December Share Capital Increase, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended so that it shall henceforth read as follows:

"The subscribed share capital of the Company is set at eight hundred thirty-eight million dollars of the United States of America (USD 838,000,000) represented by eight hundred thirty-eight thousand (838,000) shares of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000) each."

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

comparaît

François Bernard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du gérant unique de PayPal 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.758 (la Société), en vertu d'une décision prise par le gérant unique de la Société (le Gérant Unique) le 15 décembre 2011.

Un extrait des résolutions du Gérant Unique contenant ladite décision du Gérant Unique restera annexé au présent acte après avoir été signé par le comparant et le notaire instrumentant.

Le comparant déclare et requiert le notaire d'enregistrer ce qui suit:

(a) La Société a été constituée le 18 avril 2007 suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1318 du 29 juin 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 25 novembre 2011 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La Société a son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal et est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.758.

(b) La Société dispose d'un capital social souscrit et entièrement libéré de 788.000.000 USD (sept cent quatre-vingt-huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 788.000 (sept cent quatre-vingt-huit mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique).

(c) L'article 5 des Statuts autorise le Gérant Unique à augmenter le capital de la Société et à émettre des nouvelles parts sociales dans le cadre du capital autorisé et dans les limites prévues à cet article.

(d) Le Gérant a décidé le 15 décembre 2011 notamment:

(i) d'augmenter, sous la condition suspensive et à compter de la date de paiement du Prix de Souscription de Décembre (tel que défini ci-dessous), le capital social de la Société d'un montant de 50.000.000 USD (cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de son montant actuel à 838.000.000 USD (huit cent trente-huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Augmentation de Capital de Décembre) par la création et l'émission de 50.000 (cinquante mille) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis

d'Amérique) (les Nouvelles Parts Sociales de Décembre) de telle manière que le montant total de souscription et le prix d'émission est égal à 50.000.000 USD (cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Prix de Souscription de Décembre); et

(ii) d'autoriser et de donner pouvoir individuellement à tout avocat/juriste du cabinet d'avocats Allen & Overy Luxembourg, avec pouvoir de substitution, afin de représenter, dans le mois de l'achèvement de l'Augmentation de Capital de Décembre et de l'émission des Nouvelles Parts Sociales de Décembre, le Gérant Unique devant un notaire luxembourgeois afin (i) d'enregistrer l'Augmentation de Capital de Décembre et l'émission des Nouvelles Parts Sociales de Décembre, (ii) de modifier les statuts de la Société en conséquence et (iii) de procéder à toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec ceci.

(e) En vertu des dispositions précitées de l'article 5 des Statuts et conformément à l'autorisation donnée ci-dessus, François Bernard, précité, agissant au nom et pour compte du Gérant Unique, requiert le notaire instrumentant d'acter l'Augmentation de Capital de Décembre et l'émission des Nouvelles Parts Sociales de Décembre.

(f) A la suite de quoi, François Bernard, précité, déclare que le Gérant Unique a accepté le 15 décembre 2011 la souscription des Nouvelles Parts Sociales de Décembre par PayPal PTE. LTD., l'associé unique de la Société, au moyen d'un apport en numéraire de 50.000.000 USD (cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'apport en numéraire ci-dessus de 50.000.000 USD (cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) a été alloué au compte capital social de la Société.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales de Décembre ayant été souscrites et entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire par le souscripteur, la somme totale de 50.000.000 USD (cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la disposition de la Société.

(g) A la suite de l'Augmentation de Capital de Décembre, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de huit cent trente-huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 838.000.000) représenté par huit cent trente-huit mille (838.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000) chacune."

Frais

Le montant des dépenses supportées par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du comparant, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17709. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012009116/136.

(120010030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

BHI (GBA) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.689.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2008

1. La démission d'AUDIEX S.A. de son mandat de réviseur d'entreprises est acceptée.
2. Est nommé commissaire de la société, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014:

- AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010819/14.

(120012242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Black & Decker International Holdings B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.198.620,00.

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.227.

En date du 30 novembre 2011, les associés de la Société ont décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young Luxembourg S.A. ayant son siège social 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2 à Munsbach (L-5365) pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 30 décembre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Black & Decker International Holdings B.V.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012010822/15.

(120012179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Duse III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.662.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 134.358.

Extrait des décisions prises par les actionnaires de la Société en date du 16 janvier 2012

1. Mme. Lorna Mackie, avec adresse au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, a été nommé en qualité de gérant avec effet au 16 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mr Godfrey Abel
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Richard James
- Madame Lorna Mackie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012010903/20.

(120012216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Casa Nova Contemporain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 26, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 27.289.

Il résulte d'une cession de parts datée du 31 décembre 2010, que le capital de la société se répartit comme suit:

Monsieur Marc Reding:	1.300 parts sociales
Total:	1.300 parts sociales

Changement d'adresse privée du gérant Monsieur Marc Reding à 10, Rue Lemire, L-1927 Luxembourg.

Pouvoir de signature: La société est en toutes hypothèses valablement engagée par la seule signature du gérant.

Monsieur Adolphe Reding, né le 20 avril 1924, demeurant à 5, Rue Jos Hansen à Luxembourg (Luxembourg) démissionne de ses fonctions de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2012010862/16.

(120012499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Bold Fury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.801.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012010824/11.

(120012769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Coal Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.144.

Le Bilan consolidé au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Coal Energy S.A.

Jacob Mudde

Administrateur B

Référence de publication: 2012010850/13.

(120012782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Bold Fury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.801.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012010825/11.

(120012770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Irenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.918.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 13 janvier 2012

En date du 13 janvier 2012, les actionnaires de la Société ont pris la résolution suivante:

- de constater la démission de Mr. John Viola, né le 13 octobre 1965 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, TX 76102, Etats-Unis d'Amérique, de son mandat d'administrateur de classe A de la Société, avec effet au 13 janvier 2012.

Il résulte de cette résolution que les administrateurs de classe A de la Société sont:

- M. Marc Stad;

- M. Clive Bode;

L'administrateur de classe B de la Société est:

- M. Pedro-Emanuel Gouveia Fernandes Das Neves.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Pour un mandataire

Signature

Référence de publication: 2012011070/21.

(120012691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Burinvest Immo A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 46.618.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.01.2012.

Pour: BURINVEST IMMO A.G.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Ana-Paula Duarte / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012010834/15.

(120012327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Carbo Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 108.538.

Les comptes annuels au 29 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012010839/10.

(120012436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Climate Change Capital Carbon Fund II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012010846/10.

(120012626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.946.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.447.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'associé unique de la Société, Gate Gourmet Holding S.C.A., a changé sa forme juridique et sa dénomination de la manière suivante:

gategroup Financial Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant l'adresse suivante: 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B86.446.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012010984/19.

(120012987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Doge Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.161.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 23 mai 2011

Deuxième résolution

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Roland Soreille étant arrivé à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'administrateur de Monsieur Roland Soreille, dirigeant d'entreprise né le 03/09/1943 à Bertrix, domicilié 27, Rue Basse B-1460 ITTRE (Belgique). Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DOGE INVEST S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012010919/16.

(120012244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Ironstone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.209.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh day of December.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

Shareholder and Directorship Services Ltd., a company with registered office at Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, Republic of Seychelles (IBC N° 030942),

here represented by Ms. Céline BESSIN, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated on 13 December 2011, which will remain annexed to the present deed.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which she forms:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "Ironstone S.A.".

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual property assets, industrial property assets, stock, bonds, debentures, notes and other securities

of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, without a public offer, which may be convertible and may issue debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in relation to real estate or in relation to tangible or intangible property and especially in relation with intellectual property or industrial property.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32,000.- EUR) represented by THIRTY-TWO THOUSAND (32,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors must be convened each time two directors so request. It is convened as often as the interest of the Company so requires.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 3rd Wednesday of the month of June at 3.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. Of the net profits of the company, five percent ((5%) shall be allocated to the legal reserve; this allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the company.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

- 1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2012.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe the thirty two thousand (32,000) shares.

And that the subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of THIRTY TWO THOUSAND EURO (32.000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed as directors:
 - Mrs Valérie EMOND, tax advisor, born in Saint-Mard (Belgique) on 30 August 1973, residing professionally in 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
 - Mr Geoffrey HENRY, chartered accountant, born on May 5, 1972, in Chênée (B), residing professionally in 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
 - Mr Alberto MORANDINI, company director, born in Pétange on February 9, 1968, residing professionally in 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 3.- Has been appointed statutory auditor:
 - ODD Financial Services S.A., with registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 41.014).
- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2017.
- 5.- The registered office of the company is established in L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Shareholder and Directorship Services Ltd., une société ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, Republic of Seychelles (IBC N° 030942),

ici représentée par Madame Céline BESSIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 13 décembre 2011, laquelle restera annexée aux présentes pour être formalisée avec les présentes.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Ironstone S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actifs de propriété intellectuelle, d'actifs de propriété industrielle, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et spécialement de propriété intellectuelle ou industrielle.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) représenté par TRENTE DEUX MILLE (32.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 3^{ème} mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les TRENTE DEUX MILLE (32.000) actions.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE DEUX MILLE EURO (32.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille euros (1.000 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - Madame Valérie EMOND, fiscaliste, née à Saint-Mard (Belgique) le 30 août 1973, demeurant professionnellement au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
 - Monsieur Geoffrey HENRY, expert-comptable, né le 5 mai 1972 à Chênée (B), demeurant professionnellement au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
 - Monsieur Alberto MORANDINI, administrateur de sociétés, né à Pétange le 9 février 1968, demeurant professionnellement au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - ODD Financial Services S.A., ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 41.014).
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.

5. Le siège social de la société est fixé à 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Céline BESSIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2012. Relation: LAC/2012/452. Reçu soixante-quinze euros (75,00.-).

Le Receveur pd. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008980/363.

(120010025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Clôtures-Automatisation Surveillance Lux G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 92.363.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012010849/10.

(120012538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Columbus III Ventures Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 137.371.

Il résulte des procès-verbaux de deux réunions du Conseil d'Administration de la société qui se sont tenues par voie circulaire le 29 décembre 2011 que M. Tranquillo COLOMBO, entrepreneur, demeurant au 34, Via San Marco, Cassago Brianza (CC), Italie, a été nommé aux fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Dario COLOMBO, démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012010853/15.

(120012760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Meridiam Infrastructure Net, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 161.259.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 23 novembre 2011, que MERIDIAM INFRASTRUCTURE EUROPE II (SCA) SICAR, une société constituée au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, enregistrée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 149.213, représentée par son General Partner MERIDIAM INFRASTRUCTURE MANAGERS, a transféré à MERIDIAM INFRASTRUCTURE (SCA) SICAR, une société constituée au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, enregistrée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 121.168, représentée par son General Partner MERIDIAM INFRASTRUCTURE MANAGERS, les 250 parts sociales qu'elle détenait dans la Société.

Les parts sociales des associées de la Société se composent désormais de la façon suivante:

- MERIDIAM INFRASTRUCTURE (SCA) SICAR détient 500 parts sociales dans la Société;

Luxembourg, le 20 janvier 2012.
Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil De Gérance

Référence de publication: 2012011143/21.

(120012933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Colyzeo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 102.562.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012010880/11.

(120012904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

ConAgra Foods Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.838.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012010854/12.

(120012220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.843.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012010855/12.

(120012219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

CEREP Imprimerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.537.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010868/10.

(120013144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Duse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.300.000,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 122.059.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 janvier 2012

1. Mme. Lorna Mackie, avec adresse au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, a été nommé en qualité de gérant avec effet au 16 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mr Godfrey Abel
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Richard James
- Madame Lorna Mackie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012010904/20.

(120012218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

G.S.E. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 139.964.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012010982/9.

(120012231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

F&C Russian Investment Company, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.168.

—
In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of the month of December,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of F&C RUSSIAN INVESTMENT COMPANY (the "Company"), a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable with its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Camille HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 20 June 1996, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 353 of 23 July 1996.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 31 August 2010, by deed of the undersigning notary published in the Mémorial number 2067 on 4 October 2010.

The Meeting elected Ms Rebecca Munn-René, employee, residing professionally in Luxembourg, as chairman of the Meeting.

The chairman appointed as secretary Ms Mike Wickler, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Eva Brauckmann, Volljuristin, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The sole item on the agenda of the Meeting is to approve the merger of the Company with F&C Portfolios Fund, a société anonyme à capital variable under Part I of the Law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg ("F&C Portfolios Fund") as described in the letter from the board of directors of the Company dated 7 October 2011 and more specifically, upon hearing:

(i) the report of the board of directors of the Company explaining and justifying the merger proposal published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 October 2011 and deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg;

(ii) the audited reports prescribed by Article 266 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, prepared by PricewaterhouseCoopers S.à r.l. for the Company and F&C Portfolios Fund;

1) to approve more specifically the merger as detailed in the merger proposal;

2) to determine 18 November 2011 or such other date as the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company shall decide, upon the chairman's proposal (this date not being later than six months after the date of the extraordinary general meeting) as the effective date of the merger (the "Effective Date");

3) to decide that on the Effective Date of the merger, the assets and liabilities (the "Assets") of the Company, will be automatically transferred to F&C Portfolios Fund as detailed in the merger proposal;

4) to decide that on the Effective Date, F&C Portfolios Fund will issue to the shareholders of the Company, shares in the relevant class of F&C Portfolios Fund as detailed in the merger proposal; and

5) to state that, as a result of the merger, the Company shall cease to exist on the Effective Date and all its shares in issue shall be cancelled.

II. The extraordinary general meeting convened for 9 November 2011 could not validly deliberate and vote on the proposed agenda due to lack of quorum. This Meeting was reconvened by notices to shareholders, containing the agenda published on 12 November 2011 and 28 November 2011 in:

- the Mémorial,
- the Tageblatt, and
- the Luxemburger Wort

and by notices containing the agenda sent to every registered shareholder by mail on 15 November 2011.

III. The items on the agenda of the Meeting do not require any quorum and the resolutions will be validly taken if approved by a majority of two thirds of the votes cast.

IV. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list and proxies initialled "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary will be annexed to this document, to be registered with this deed.

V. As a result of the foregoing, the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate and vote on the agenda.

VI. The merger proposal as published in the Mémorial on 7 October 2011 and deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "Merger Proposal"), the special reports on the Merger Proposal prepared by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., represented by Christelle Crépin, réviseur d'entreprises agréé, for the Company and by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., represented by Valérie Arnold, réviseur d'entreprises agréé, for F&C Portfolios Fund, the reports of boards of directors of the Company and of F&C Portfolios Fund, the financial reports containing the audited annual accounts of the last three accounting years of the Company and F&C Portfolios Fund, as well as interim account statements for the Company and F&C Portfolios Fund and the prospectus of F&C Portfolios Fund were available for inspection to the shareholders of the Company and of F&C Portfolios Fund, as from 7 October 2011 at the addresses set forth in the Merger Proposal.

VII. Then the Meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

Upon hearing:

(i) the report of the board of directors of the Company explaining and justifying the Merger Proposal;

(ii) the audited reports prescribed by Article 266 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, prepared by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., represented by Christelle Crépin, réviseur d'entreprises agréé, for the Company and by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., represented by Valérie Arnold, réviseur d'entreprises agréé, for F&C Portfolios Fund;

The Meeting resolved:

1) to approve the merger of the Company with F&C Portfolios Fund as detailed in the Merger Proposal;

2) upon the proposal of the chairman, to determine 16 December 2011 as the effective date of the merger (the "Effective Date");

3) that on the Effective Date of the merger, the assets and liabilities (the "Assets") of the Company will be automatically transferred to F&C Portfolios Fund as detailed in the Merger Proposal;

4) that on the Effective Date, F&C Portfolios Fund will issue to the shareholders of the Company shares in the relevant shares class of F&C Portfolios Fund as detailed in the Merger Proposal;

5) to state that, as a result of the merger, the Company shall cease to exist on the Effective Date and all its shares in issue shall be cancelled.

In accordance with Article 264 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shareholders of F&C Portfolios Fund, representing at least five percent (5%) of the share capital, may request convening of an extraordinary general meeting of shareholders to approve the Merger, in which case the board of directors of F&C Portfolios Fund or any duly authorised representative shall inform the undersigned notary by 15 December 2011 at 10.00 a.m. at the latest.

The books and documents of the dissolved Company will remain deposited at the registered office of F&C Portfolios Fund.

Statement

The undersigned notary, in accordance with Article 271 (2) of the amended Law of 10 August 1915 on commercial companies, has verified the existence of the Merger Proposal as well as of all other formalities imposed to the Company in relation with the merger.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treizième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' "Assemblée") de F&C RUSSIAN INVESTMENT COMPANY (la "Société"), une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée aux termes d'un acte de Maître Camille HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 juin 1996, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 353 du 23 juillet 1996.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 31 août 2010, aux termes d'un acte du notaire soussigné publié au Mémorial, numéro 2067, le 4 octobre 2010.

L'Assemblée a élu en tant que président de l'Assemblée Madame Rebecca Munn-René, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné en tant que secrétaire Monsieur Mike Wickler, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Madame Eva Brauckmann, Volljuristin, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Le seul point porté à l'ordre du jour de l'Assemblée est

l'approbation de la fusion de la Société avec F&C Portfolios Fund, une société anonyme à capital variable régie par la Partie I de la Loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectifs ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg ("F&C Portfolios Fund"), tel que cela est décrit dans la lettre du conseil d'administration de la Société datée du 7 octobre 2011 et plus particulièrement après avoir entendu:

(ii) le rapport du conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant le projet de fusion publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 octobre 2011 et déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

(iii) les rapports révisés prévus par l'Article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, établis par PricewaterhouseCoopers S.à r.l. pour la Société et F&C Portfolios Fund;

1) d'approuver en particulier la fusion, telle que détaillée dans le projet de fusion;

2) de choisir le 18 novembre 2011 ou tout autre date que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société peut déterminer, sur proposition du président (cette date ne pouvant être postérieure à six mois à compter de l'assemblée générale extraordinaire) comme date effective de la fusion (la "Date Effective");

3) de décider que la Date Effective de la fusion, les actifs et passifs (les "Actifs") de la Société seront automatiquement transférés vers F&C Portfolios Fund tel que décrit dans le projet de fusion;

4) de décider qu'à la Date Effective, F&C Portfolios Fund émettra aux actionnaires de la Société, les actions dans la classe concernée de F&C Portfolios Fund, tel que décrit dans le projet de fusion; et

5) de déclarer qu'à l'issue de la fusion, la Société cessera d'exister à la Date Effective et que toutes ses actions en circulation seront annulées.

II. L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 9 novembre 2011 juillet 2010 n'a pas pu délibérer et voter valablement sur l'ordre du jour proposé dû à un défaut de quorum requis. Cette Assemblée a été convoquée par des avis aux actionnaires contenant l'ordre du jour, publiés le 12 novembre 2011 et le 28 novembre 2011 dans:

- le Mémorial,
- le Tageblatt, et
- le Luxemburger Wort

et par des convocations contenant l'ordre du jour, envoyées par lettre à tous les actionnaires nominatifs le 15 novembre 2011.

III. Les points sur l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent pas de quorum et les résolutions peuvent être prises valablement si approuvées par une majorité de deux tiers des voix exprimées.

IV. Les actionnaires présents et représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste et lesdites procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

V. Il résulte de ce qui précède que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et voter sur l'ordre du jour.

VI. Le projet de fusion, tel que publié au Mémorial le 7 octobre 2011, et déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "Projet de Fusion"), les rapports spéciaux sur le Projet de Fusion établis par PricewaterhouseCoopers S.à r.l., représenté par Christelle Crépin, réviseur d'entreprises agréé, pour la Société et PricewaterhouseCoopers S.à r.l., représenté par Valérie Arnold, réviseur d'entreprises agréé, pour F&C Portfolios Fund, les rapports des conseils d'administration de la Société et F&C Portfolios Fund, les rapports financiers contenant les comptes annuels révisés des trois derniers exercices financiers de la Société et F&C Portfolios Fund, ainsi que les états comptables intermédiaires de la Société et de F&C Portfolios Fund et le prospectus de F&C Portfolios Fund étaient à la disposition des actionnaires de la Société et F&C Portfolios Fund pour inspection, à compter du 7 octobre 2011 aux adresses mentionnées dans le Projet de Fusion.

VII. Ensuite, l'Assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Après avoir entendu:

(i) le rapport du conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant le Projet de Fusion;

(ii) les rapports révisés visés à l'Article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, établis par PricewaterhouseCoopers S.à r.l., représenté par Christelle Crépin, réviseur d'entreprises agréé, pour la Société et PricewaterhouseCoopers S.à r.l., représenté par Valérie Arnold, réviseur d'entreprises agréé, pour F&C Portfolios Fund;

L'Assemblée a décidé:

1) d'approuver la fusion de la Société avec F&C Portfolios Fund, telle que détaillée dans le Projet de Fusion;

2) sur proposition du président, de choisir le 16 décembre 2011 comme date effective de la fusion (la "Date Effective");

3) qu'à la Date Effective de la fusion, les actifs et passifs (les "Actifs") de la Société seront automatiquement transférés vers F&C Portfolios Fund tel que décrit dans le Projet de Fusion;

4) qu'à la Date Effective, F&C Portfolios Fund émettra aux actionnaires de la Société, les actions dans la classe concernée de F&C Portfolios Fund, tel que décrit dans le Projet de Fusion; et

5) de déclarer qu'à l'issue de la fusion, la Société cessera d'exister à la Date Effective et que toutes ses actions émises seront annulées.

Conformément à l'article 264 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, les actionnaires de PGGV, représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital social, peuvent demander la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires afin d'approuver la Fusion, auquel cas le conseil d'administration de F&C Portfolios Fund ou un représentant informera le notaire soussigné au plus tard le 15 décembre 2011 à 10.00 heures.

Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés au siège social de F&C Portfolios Fund.

Déclaration

Le notaire soussigné a vérifié, conformément à l'Article 271 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'existence du Projet de Fusion ainsi que toutes les autres formalités imposées à la Société en relation avec la fusion.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la requête des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Après lecture faite aux personnes comparantes, les membres du conseil d'administration ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-R. REBECCA, M. WICKLER, E. BRAUCKMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57323. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009560/198.

(120010263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

ECF Dundee Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 150.013.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 janvier 2012

1. Mme. Lorna Mackie, avec adresse au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, a été nommé en qualité de gérant avec effet au 16 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mr Godfrey Abel
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Richard James
- Madame Lorna Mackie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012010934/18.

(120012411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

CEREP Investment Bristol S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.155,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.497.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010869/10.

(120013145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

CEREP Investment Ex Libri S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.496.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010870/10.

(120013147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

CEREP III I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.889.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010871/10.

(120013146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Chephren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 92.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012010872/13.

(120013179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Doge Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 100.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DOGE INVEST S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012010921/11.

(120012596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Sisu Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 166.170.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty third day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand – Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Macquarie European Infrastructure Fund 4 LP, a limited partnership established in accordance with the Limited Partnerships Act 1907 (England), with registered office in 3rd Floor, 10 Lefebvre, St Peter Port, GY1 2PE, Guernsey, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP 014601 (the "Limited Partnership") acting by its general partner, MEIF 4 Guernsey GP Limited whose registered office is at 3rd Floor, 10 Lefebvre Street, St Peter Port, GY1 2PE, Guernsey and registered in Guernsey under number 53893,

Here duly represented by Mr. David Remy, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on November 21, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form – Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name "Sisu Holdings S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (hereafter referred to as the "Shares") in registered form with a par value of one Euro (€1) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s) and can be distributed from time to time upon decision of the Board of Managers.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

Shares are freely transferable among Shareholders or, if there is no more than one Shareholder, to third parties.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of shares to non- Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

Chapter III. - Management

8. Management. The Company is managed by a board of managers (the “Board of Managers”). The members of the Board of Managers need not to be Shareholders.

The Board of Managers will be composed of at least three members (the “Members” and each a “Member”).

A Member may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders in a general meeting.

In the event of one or more vacancies on the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Members must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

The Members shall not be compensated for their services as manager, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Members for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any Member. In case that all the Members are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

Any Member may act at any meeting of such Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email another Member as his proxy.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of votes of the Members present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed to be utilised by any Member, provided that each participating Member is able to hear and to be heard by all other participating Members whether or not using this technology, and each participating Member shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Members. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes that shall be signed by all the managers present or represented. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Managers present or represented at the meeting provided that each Member present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Managers present at the meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Members.

9. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

10. Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signature of two Members or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Members.

11. Liability of the Members. Any Member does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any Member and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Member of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

12. Delegation and Agent of the Board of Managers. Any two Members, may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any two Members, will determine any such agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Chapter IV. - General meeting of shareholder(s)

13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) – Votes. The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles of the Company, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions recorded are in minutes or drawn-up in writing.

14. Holding of General Meetings. General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Managers. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the first Friday of June.

Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

15. Majorities. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year

16. Business year. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution Right of Shares. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- a statement of accounts or an inventory or report is provided by the Board of Managers;
- this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- the decision to pay interim dividends is taken by the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders; and
- assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Chapter VI. - Liquidation

18. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation. The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

Thereupon, Macquarie European Infrastructure Fund 4 LP, pre-named and represented as stated here above, declares to have subscribed and to have fully paid up twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Rosa Villalobos, employee, born on July 5, 1972 in Barcelona (Spain), with professional address at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

- Mr. Hilko Schomerus, employee, born on March 5, 1966 in Koln-Kalk (Germany), with professional address at Untermainanlage 1 at 60329 Frankfurt, (Germany); and

- Mr. David Tilstone, employee, born on June 27, 1969 in Changi (United Kingdom), with professional address at 28, Ropemaker Street, EC2Y 9HD London (United Kingdom).

2. The registered office of the Company is 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand – Duchy of Luxembourg. There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt trois novembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand – Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Macquarie European Infrastructure Fund 4 LP, une société droit anglais, ayant son siège social au 3rd Floor, 10 Lefebvre, St Peter Port, GY1 2PE, Guernsey et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro under number LP 014601 représenté par MEIF 4 Guernsey GP Limited ayant son siège social au 3rd Floor, 10 Lefebvre Street, St Peter Port, GY1 2PE, Guernsey et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Guernsey sous le numéro 53893,

Ici représentée par M. David Remy, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 novembre 2011.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme – Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Sisu Holdings S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915

relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (notamment des titres de couverture synthétique), et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres types d'instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non).

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra notamment accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe, dans les limites de la loi luxembourgeoise.

La Société pourra conclure toute forme de contrats de crédit dérivés, en ce compris, sans que cela soit restrictif, tout type de contrat de swap, tel que des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre – partie, tout contrat d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tout autre contrat sur des produits dérivés.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 €), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'(des) Associé(s) et peut-être distribué de temps en temps sur décision du Conseil de Gérance de la Société.

6. Indivisibilité des Parts Sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des Parts Sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les Parts Sociales sont librement transmissibles entre Associés et, en cas d'Associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de parts sociales à des non-Associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quart du capital social.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque Associé.

Titre III. - Gérance

8. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement Associés.

Le Conseil de Gérance est composé d'au moins trois membres (ci-après les «Membres» et chacun comme un «Membre»).

Un Membre pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée prise par l'assemblée générale des Associés.

En cas de vacance d'un ou plusieurs Membre(s), pour cause de décès, retraite ou autre, les Membres restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

Les Membres ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux Membres les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Membre. Lorsque tous les Membres sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Tout Membre est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des Membres, présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque Membre est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Membres participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit Membre participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses Membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure. Dans ce cas, une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal de séance, sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux Gérants.

9. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Membres, ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Membres.

11. Responsabilité des Membres. Un Membre ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout Membre et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Membre de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement trans-

actionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

12. Délégation et Agent du Conseil de Gérance. Deux Membres, peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Deux Membres, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes. L'assemblée générale des Associés est notamment compétente pour modifier les Statuts de la Société, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements des Associés.

Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui.

Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

14. Tenue d'assemblées générales. Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Conseil de Gérance. Ces assemblées doivent être convoquées à la demande des Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le premier vendredi du mois de juin.

Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

15. Majorités. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social

16. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

17. Droit de distribution des Parts Sociales. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le Conseil de Gérance;
- il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés;
- le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre VI. - Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription – Libération

Ensuite, Macquarie European Infrastructure Fund 4 LP, prénommée, déclare avoir souscrit et libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales du capital social au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500 €) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'Associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Membre du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Rosa Villalobos, employée née le 5 juillet, 1972 à Barcelone (Espagne), ayant son adresse professionnelle au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

- M. Hilko Schomerus, employé, né le 5 mars 1966 à Koln-Kalk (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au Untermainanlage 1, 60329 Francfort (Allemagne); et

- M. David Tilstone, employé, né le 27 juin 1969 à Changi (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle Citypoint, 28, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres (Royaume-Uni).

2. Le siège social de la Société est établi au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand – Duchy of Luxembourg. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Remy, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012008543/457.

(120009251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Clervaux Invest Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.656.900,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 143.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012010875/10.

(120012863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Compagnie Immobilière d'Investissements Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 73.191.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 10 novembre 2011.

Résolution:

Le conseil vote unanimement en faveur de la nomination de M Marco Janni en tant que président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2012010881/14.

(120013157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

ESFIL - Espirito Santo Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 46.338.

Les comptes consolidés annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012010949/12.

(120013124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Codentz, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8396 Setpfontaines, 37, Mierscherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 144.966.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 9 janvier 2012

1^{ère} Résolution:

L'Associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Dries MOENS de sa fonction de Gérant au sein de la société, avec effet immédiat.

2^{ème} Résolution:

L'Associé unique décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Eric BONROY, né le 16 décembre 1981 à Diest, Belgique et demeurant professionnellement au 37 Mierscherstrooss, L-8396 Septfontaines, Luxembourg comme gérant de la Société, pour une durée indéterminée.

M. Jan BONROY.

Référence de publication: 2012010878/17.

(120012196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Swiss Life Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.334.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Swiss Life Participations Luxembourg S.A., a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 25, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 December 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") dated 19 May 2007 number 925, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.334 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by the undersigned notary on 12 May 2011, published in the Mémorial C, dated 17 August 2011 number 1882.

The sole shareholder of the Company, being Swiss Life Invest Luxembourg S.A., a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 25, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.106 (the "Sole Shareholder"), holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of proxy given under private seal. A copy of this proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 11,000,000 (eleven million Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 64,198,000 (sixty-four million one hundred ninety-eight thousand Euro) to EUR 75,198,000 (seventy-five million one hundred ninety-eight thousand Euro) by the issue of 11,000 (eleven thousand) new shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription, intervention of the subscriber and payment by Swiss Life Invest Luxembourg S.A., of the new shares by way of a contribution in cash;

4. Amendment of the first paragraph of article 7 of the articles of association of the Company in order to reflect the capital increase; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 11,000,000 (eleven million Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 64,198,000 (sixty-four million one hundred ninety-eight thousand Euro) to EUR 75,198,000 (seventy-five million one hundred ninety-eight thousand Euro) by the issue of 11,000 (eleven thousand) new shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder amounting to EUR 11,000,000 (eleven million Euro).

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares referred to above by the contribution in cash of an amount of EUR 11,000,000 (eleven million Euro) (the "Contribution"), which Contribution is at the disposal of the Company.

Sole Shareholder's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares and to pay them up entirely by the Contribution.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 7 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 7.** The Company's capital is set at EUR 75,198,000 (seventy-five million one hundred ninety-eight thousand Euro) represented by 75,198 (seventy-five thousand one hundred ninety-eight) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five thousand two hundred euro (€ 5,200.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de Swiss Life Participations Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 25, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire public établi au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné le 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C»), en date du 19 mai 2007, numéro 925, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.334 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 12 mai 2011, publié au Mémorial C, en date du 17 août 2011 numéro 1882.

L'actionnaire unique de la Société, Swiss Life Invest Luxembourg S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 25 route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.106 (l'«Actionnaire Unique»), détenant la totalité du capital social de la Société, est dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privé, avec adresse professionnelle à Esch-Sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé. Une copie de cette procuration, signée par la personne comparante et le notaire, restera ci-annexée afin d'être enregistrée avec cet acte, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 11.000.000 EUR (onze millions d'euros) afin de le porter de son montant actuel de 64.198.000 EUR (soixante-quatre millions cent quatre-vingt-dix-huit euros) à 75.198.000 EUR (soixante-quinze millions cent quatre vingt-dix huit mille euros) par l'émission de 11.000 (onze mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros) chacune;
 3. Souscription, intervention et paiement par Swiss Life Invest Luxembourg S.A., de toutes les nouvelles actions au moyen d'un apport en numéraire;
 4. Modification du premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital;
- et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Actionnaire Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 11.000.000 EUR (onze millions d'euros), afin de le porter de son montant actuel de 64.198.000 EUR (soixante-quatre millions cent quatre-vingt-dix-huit mille euros) à 75.198.000 EUR (soixante-quinze millions cent quatre-vingt-dix huit mille euros) par l'émission de 11.000 (onze mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros) chacune (les «Nouvelles Actions»), l'intégralité devant être libérée par voie d'apport en numéraire par l'Actionnaire Unique d'un montant de 11.000.000 EUR (onze millions d'euros).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Actionnaire Unique des Nouvelles Actions par l'apport en numéraire d'un montant de 11.000.000 EUR (onze millions d'euros) (l'«Apport»).

Intervention de l'Actionnaire Unique - Souscription – Paiement

Intervient alors l'Actionnaire Unique,

ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Actions dans la Société et de les libérer entièrement par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'Apport a été fournie au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

« **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à 75.198.000 EUR (soixante-quinze millions cent quatre-vingt-dix huit mille euros), représenté par 75.198 (soixante-quinze mille cent quatre-vingt-dix huit) actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros) chacune.»

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à cinq mille deux cents euros (€ 5.200,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17704. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012009199/160.

(120009737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

CS Nordic Retail No.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 128.983.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 janvier 2012

1. Mme. Lorna Mackie, avec adresse au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur avec effet au 17 janvier 2012 et pour une durée maximale de six ans.

2. Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Mme Lorna Mackie (administrateur de catégorie A)
- Mr Richard James (administrateur de catégorie A)
- Mr Godfrey Abel (administrateur de catégorie B)
- Monsieur Michael Chidiac (administrateur de catégorie B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012010890/17.

(120012176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

CS Nordic Retail No.2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 129.887.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 janvier 2012

1. Mme. Lorna Mackie, avec adresse au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur avec effet au 17 janvier 2012 et pour une durée maximale de six ans.

2. Le conseil d'administration se compose désormais comme suit :

- Mr Godfrey Abel (administrateur de catégorie A)
- Monsieur Michael Chidiac (administrateur de catégorie A)
- Monsieur Richard James (administrateur de catégorie B)
- Madame Lorna Mackie (administrateur de catégorie B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012010891/17.

(120012177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Sofagi S.C.A., SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 143.114.

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions - société de gestion de patrimoine familial SOFAGI S.C.A., SPF (la «Société»), ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.114, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 20 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2892 du 3 décembre 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 526 du 11 mars 2010.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Emmanuel Lebeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel Lider, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Approbation du traité d'apport en nature de titres ARTEMY en date à Luxembourg du 21 décembre 2011;

2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 4.100.000 (quatre millions cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 15.276.100 (quinze millions deux cent soixante-seize mille cent euros) à EUR 19.376.100 (dix-neuf millions trois cent soixante-seize mille cent euros) par la création et l'émission de 41.000 (quarante et un mille) actions de commanditaire nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune;

2. Souscription des nouvelles actions et libération des 41.000 (quarante et un mille) nouvelles actions de commanditaire nouvelles par un apport en nature de titres;

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts;

5. Constatation, en application de l'article 27 des statuts, de l'accord de l'actionnaire commandité, détenteur d'actions de classe B et par voie de conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital et de la modification de l'article 5 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 4.100.000 (quatre millions cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 15.276.100 (quinze millions deux cent soixante-seize mille cent euros) à EUR 19.376.100 (dix-neuf millions trois cent soixante-seize mille cent euros) par la création et l'émission de 41.000 (quarante et un mille) actions de commanditaire nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Souscription et Libération

L'intégralité des 41.000 (quarante et un mille) actions de commanditaire nouvelles sont souscrites comme suit:

- Monsieur Jean Zorbibe, né le 14 juin 1930 à Alger (Algérie), demeurant à CH-1206 Genève, 10, rue de Beaumont, déclare souscrire vingt-huit mille sept cents (28.700) actions de commanditaire d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune,

- Monsieur Edgard Zorbibe, né le 6 mai 1926 à Douera (Algérie), demeurant à CH-1205 Genève, 10, rue Jean Senebier, déclare souscrire douze mille trois cents (12.300) actions de commanditaire d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune,

tous les deux ici représentés par Monsieur Emmanuel Lebeau, prénommé,

en vertu de deux procurations sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 décembre 2011, lesquelles resteront annexées aux présentes,

à un prix total de quatre millions cent mille euros (EUR 4.100.000) intégralement affectés au capital social de la Société.

Lesdites actions sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en dix-neuf mille six cents (19.600) parts sociales de ARTEMY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit français et ayant son siège social à F-75008 Paris, 28, avenue Matignon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, France sous le numéro 429345846.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi en date du 23 décembre 2011 par Monsieur Robert Zahlen, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur base de mes diligences, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 41.000 nouvelles actions à émettre en contrepartie.»

Messieurs Jean Zorbibe et Edgard Zorbibe, agissant par leur mandataire, certifient par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

1. ils sont propriétaires de toutes les parts sociales apportées;

2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux parts sociales par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs parts sociales lui soient transférées;

3. ils ont tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;

4. les parts sociales, sont, à la meilleure connaissance de Messieurs Jean Zorbibe et Edgard Zorbibe, libres de toute charge et librement transférables à la Société;

5. le transfert des parts sociales dans ARTEMY S.à r.l. sera inscrit dans le registre d'actionnaires de cette société.

Un certificat signé par ARTEMY S.à r.l. confirmant que Messieurs Jean Zorbibe et Edgard Zorbibe sont bien inscrits comme associés de ladite société et que les parts sociales sont librement transférables à la Société, a été fourni au notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des parts sociales, Messieurs Jean Zorbibe et Edgard Zorbibe, en tant qu'apporteurs, prendront toutes les mesures nécessaires dès que possible.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** La Société a un capital social de EUR 19.376.100 (dix-neuf millions trois cent soixante-seize mille cent euros) représenté par 193.760 (cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante) actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune et 1 (une) action de commandité ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros).»

Troisième résolution

L'assemblée générale constate, conformément à l'article 27 des statuts de la Société, que l'augmentation de capital ci-dessus est faite avec l'accord de l'actionnaire commandité FAUVELUXE S.à r.l..

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LEBEAU, F. STOLZ-PAGE, L. LIDER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2011. LAC/2011/58894. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009217/112.

(120010133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

CVI Global Lux Oil and Gas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.065.

Par résolution prise en date du 26 octobre 2011, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Beatrice GHIO-CA, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, étage 5, L-1528 Luxembourg, de son mandat de "Geschäftsführer" avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010895/13.

(120013044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.025,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.572.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters, Gérant de classe B, a été modifiée au 47. Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Mr Dominique Prince, Gérant de classe A, a été modifiée au 47. Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Mandataire

Référence de publication: 2012010989/18.

(120012744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

CVI Global Lux Oil and Gas 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.886.

—
Par résolution prise en date du 26 octobre 2011, l'associé unique a accepté la démission de Beatrice GHIOCA, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, étage 5, L-1528 Luxembourg, de son mandat de "Geschäftsführer" avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010896/13.

(120013043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.041.

—
Par résolutions prises en date du 30 novembre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) acceptation de la démission de Patrick Lsurger, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, de son mandat de "Geschäftsführer" avec effet au 31 août 2011.

2) nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet au 30 novembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010897/15.

(120013040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.
